



La Société des Amis de la Basse-Cour a le grand plaisir de vous inviter à l'exposition cantonale des petits animaux qui se déroulera à Vétroz, à la salle de Gym du centre scolaire des Plantys, à la fin du mois de novembre.

Cette société regroupe une quarantaine d'éleveurs de lapins, de pigeons, de poules et autres volailles.

Gens de Vétroz et de tout le Valais central, de la plaine ou de la montagne, chevronnés ou débutants, tous ont en commun une passion pour ces petits animaux. Depuis plusieurs mois, le comité œuvre à la mise sur pied de cette exposition pour présenter à l'appréciation des juges les plus beaux spécimens du Canton.

Pour un éleveur, une exposition est l'aboutissement de tout un travail de sélection, mais aussi une impulsion pour des améliorations à apporter à un élevage. Pouvoir présenter ses animaux est une fierté.

Pour les visiteurs, il est très intéressant de découvrir l'incroyable diversité des espèces, des formes et des couleurs. Les enfants sont toujours conquis de pouvoir approcher les petits animaux et une telle exposition est un but de promenade instructif et divertissant pour les familles.

Le comité a eu à cœur d'associer les enfants à cette manifestation. Les classes enfantines et primaires de Vétroz et Magnot, seront conviées à visiter l'exposition au cours d'une journée qui leur sera spécialement réservée, avec à la clé un concours de dessin.

Le comité adresse d'ores et déjà un très grand merci à la Municipalité de Vétroz pour la mise à disposition de la salle. Merci aussi à tous nos annonceurs et généreux donateurs pour leur soutien.

Alors, à vos agendas!

- \*\* **Vendredi 24 novembre** visite des écoles
- \*\* **Samedi 25 novembre** de 10 h 00 à 22 h 00 ouverture au public
- \*\* **Dimanche 26 novembre** de 10 h 00 à 16 h 00 ouverture au public

L'entrée est libre. Une cantine sera à disposition.

Nous vous attendons nombreux pour une rencontre conviviale!



## VÉTROZ Spective



### EDITORIAL

Nous nous retrouvons déjà au seuil de l'automne et c'est avec plaisir que je profite de cette parution de la rentrée afin de vous donner des informations sur l'évolution de divers dossiers durant l'été passé.

En effet les deux projets de construction de la bibliothèque et des abris PC ainsi que des vestiaires ont pris un peu plus de temps que ce que nous avons prévu et je vous donne donc quelques renseignements sur les nouveaux plannings retenus.

Pour la bibliothèque, la mise en soumissions des divers travaux a été publiée dans le bulletin officiel de fin septembre et les rentrées des offres sont prévues pour le mois de novembre, ce qui nous permettra d'adjuger les mandats et de débiter le chantier en décembre.

En ce qui concerne les abris PC et les vestiaires aux Plantys, les adjudications des mandats d'ingénieurs et d'architecte auront lieu dans le courant d'octobre et nous espérons également pouvoir entreprendre les mises en soumissions des divers travaux pour la fin de l'année afin de pouvoir débiter ce chantier en début 2007 dès que les conditions atmosphériques le permettront.

Enfin, je peux vous annoncer que les travaux concernant la route du Rhône seront terminés d'ici la mi-octobre au plus tard et que le coût définitif sera inférieur d'environ fr. 100'000.— à celui prévu lors de la procédure d'appel en plus-values.

Je profite également de ce Vétrozspective un peu plus allégé pour remercier encore celles et ceux qui ont participé à la fête patronale de Sainte-Marie-Madeleine ainsi qu'à la manifestation de remises des mérites sportifs et culturels. J'espère que nous pourrons longtemps encore faire vivre ces festivités qui marquent la reprise après une période de vacances où l'on se perd un petit peu de vue.

Je vous souhaite un bel automne et un temps clément et ensoleillé pour les vendanges.

Stéphane Germanier  
Président





## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



*Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2006, le Conseil municipal:*

- Décide de la désaffectation d'une partie du cimetière dans le but d'effectuer le réaménagement nécessaire.
- Participe aux séances de démarrage de l'étude concernant les eaux de Mottelon afin d'améliorer la qualité de l'approvisionnement en eau potable de la commune.
- Prend connaissance du nouveau règlement de police et apporte les commentaires utiles au travail effectué par la commission de police.
- Décide de l'aménagement d'un WC supplémentaire au sous-sol du bâtiment des structures de la petite enfance.
- Poursuit les travaux administratifs en vue de la réalisation d'un abri PC et de vestiaires aux Plantys.
- Prend connaissance de diverses demandes concernant le bonus à la rénovation.
- Prend acte de la fin des travaux concernant la route du Rhône.
- Adjudge les travaux de réfection des terrains de football à l'entreprise Pierre Terrettaz.
- Décide le marquage des places pour le bus de l'Escale dans les divers centres scolaires.
- Poursuit la procédure administrative concernant la transformation de la future bibliothèque et affine le projet en vue de la mise en soumission des différents travaux.
- Accepte le projet d'œuvre d'art pour le centre scolaire de Bresse dont l'exécution est actuellement en cours et qui sera inauguré d'ici la fin de l'année.
- Décide l'attribution des divers mérites sportifs et culturels.
- Adopte le projet de nouvelle étiquette pour le vin officiel de la commune.
- Inaugure le nouveau giratoire de Bassin dont la superstructure a été réalisée d'entente entre les communes de Vétroz et Conthey avec le concours des 2 équipes des travaux.
- Prend acte de la démission de Madame Suzanne Tudisco de membre du Conseil Général pour des raisons professionnelles et la remercie pour la collaboration entretenue.



## MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS 2006



*Lors de la dernière Fête de la Madeleine, le Conseil municipal a eu le plaisir de remettre les traditionnels mérites sportifs et culturels récompensant cette année les citoyens et sociétés suivants:*

- Mérite sportif individuel à **M. Sébastien Bianchi** (tennis) pour l'obtention du titre de champion valaisan d'hiver en junior 2.
- Mérite culturel individuel à **M. Gilles Rocha** (musique) pour l'obtention de plusieurs titres de champion suisse à l'occasion des Championnats suisses des solistes et quatuors à Wylar.
- Mérite sportif collectif à l'équipe de **2<sup>e</sup> ligue féminine d'Hélios-Basket** pour l'obtention du titre et de la coupe valaisanne.
- Mérite culturel collectif à la **Fanfare Concordia** pour l'obtention du titre de champion suisse en catégorie excellence Brass Band à la fête fédérale des Musiques à Lucerne.





## LES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ (SUITE)



### 30 bougies pour le ski-club Vétroz

Le 26 août dernier le Ski-Club Vétroz a fêté dignement son 30<sup>e</sup> anniversaire par une belle journée d'animation.

En commençant par la fête du Ski valaisan, le village de Vétroz a accueilli près de 300 jeunes athlètes de tout le Valais qui, afin de ramasser leurs points à sponsor, se sont défiés à travers plusieurs jeux et particulièrement au cours d'un tournoi de Boddy soccer.

Cette journée inoubliable s'est déroulée au centre de Bresse et a permis à ces jeunes sportifs de cultiver l'esprit d'équipe et de camaraderie.

La fête s'est prolongée jusque très tard dans la nuit par un bal populaire où l'ambiance vétrozaine fut amicale et conviviale.

Une manifestation qui, nous l'espérons, restera gravée dans l'esprit de tous les amis du ski.



## POLICE DES CONSTRUCTIONS



### Antennes paraboliques: inesthétiques et illicites!

Lors d'un contrôle portant sur l'ensemble du territoire communal, la police des constructions a relevé nombre d'antennes paraboliques en façade, sur les balcons voire sur les toits de différents immeubles sis sur le territoire de la commune.

Or, en vertu du **Règlement communal des constructions (RCC)**, les antennes quelles qu'elles soient doivent faire l'objet d'une **demande d'autorisation de construire**, afin que la commission communale des constructions puisse statuer quant à leur opportunité, leur nombre, leur emplacement et leur intégration à l'environnement bâti.

Quoi qu'il en soit, une seule antenne de radio et de télévision est autorisée par immeuble, ce qui est loin d'être le cas à Vétroz, alors que des solutions techniques existent à cet effet.

Ce foisonnement d'antennes pose un problème d'esthétique et porte atteinte à l'aspect du site et au paysage, alors que notre commune est équipée du réseau câblé.



**Les contrevenants seront personnellement contactés afin de régulariser leur situation.** Cas échéant, l'assainissement, voire le démontage de ces installations sera exigé, ceci pour des raisons esthétiques et de protection du site.

Police des constructions

## HORAIRES DE BUS

### Transport des élèves appelés à se rendre à Sion en début d'après-midi

Le Conseil municipal a récemment été informé que le bus transportant les élèves jusqu'à Sion ne prend actuellement plus en charge ces derniers à 13h30 comme auparavant, ce qui implique notamment que les étudiants sont appelés à quitter leur domicile peu après 13h00.

M. Germanier, Président de la Municipalité, est dès lors intervenu auprès de Car postal afin d'obtenir des informations à ce sujet.

Il lui a été répondu que le bus de 13h30 est déjà complet en arrivant à Vétroz, raison pour laquelle il ne peut prendre en charge de passagers supplémentaires.

Suite à une négociation, il a toutefois été convenu que cet état de fait soit modifié. En raison de contraintes imposées par le Car postal, les élèves vétrozains pourront donc à nouveau emprunter le bus **DE 13H30 DÈS LE 11 DÉCEMBRE 2006.**



## ASSURANCE ACCIDENTS DES ELEVES



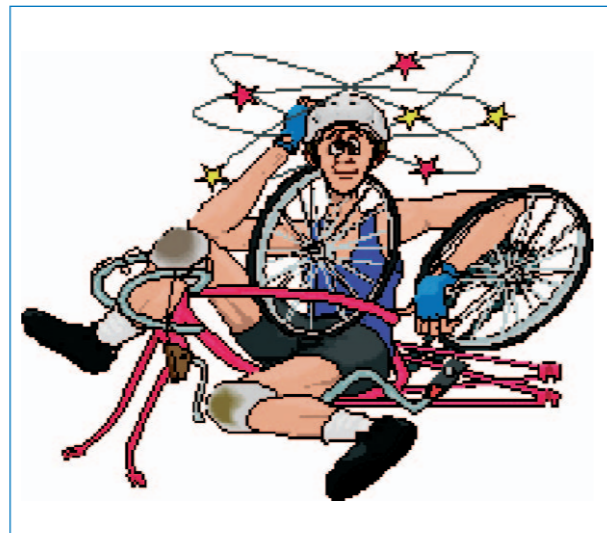
La situation dans l'assurance accidents des élèves a été revue en fonction de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1996. Elle impose l'obligation, à toutes les personnes domiciliées en Suisse, d'être assurées auprès d'une caisse-maladie.

Notre Commune a dû, par conséquent, adapter le contrat existant auprès de la Zürich Assurances.

Cela signifie qu'à l'avenir, **les cas d'accidents de vos enfants, y compris ceux ayant causé des lésions dentaires, doivent être annoncés à votre caisse-maladie.** S'il résulte un solde autre que la franchise et votre participation, vous voudrez bien remettre à la Commune la copie de la déclaration adressée à votre caisse-maladie ainsi que celle du décompte établi par celle-ci, pour les cas suivants, à l'exclusion des accidents pendant les loisirs:

- pendant les heures de cours, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte scolaire;
- pendant les récréations ainsi que pendant la pause de midi, à l'intérieur de l'enceinte scolaire;
- pendant les courses d'école, excursions effectuées sous la direction d'enseignants;
- lors de la participation à des cours de sport spécialisés organisés par l'école dans le cadre de «Jeunesse et Sport»;

- lors de manifestations auxquelles l'école participe officiellement;
- sur le chemin direct vers et depuis l'école.



Les prestations suivantes sont assurées pour les accidents scolaires:

- frais de traitement en complément à la caisse-maladie (sans prise en charge de la franchise et de la participation);
- capital en cas d'invalidité de CHF 20'000.-
- capital en cas de décès de CHF 2'000.-.

## SITE INTERNET

Toutes les informations officielles se trouvent également en ligne sur le site Internet de la commune:

**www.vetroz.ch**

## LES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ



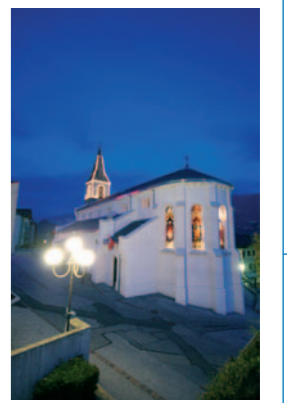
### La Madeleine a fêté son église rénovée

Le premier week-end de septembre, nombreux sont ceux qui viennent faire la fête à Ste-Marie-Madeleine. Notre village, à cette occasion, ressent une frénésie qui le réveille gentiment des torpeurs de l'été pour «attaquer» une année nouvelle.

Le samedi soir a débuté par la messe chantée par le chœur des jeunes et le chœur d'enfants. Toujours aussi conviviale, toute une foule jeune ou moins jeune s'est laissée aller à swinguer sur des airs «jazzy», applaudir les méritants de notre commune ou se déhancher sur des rythmes rock.

Le point culminant de cette édition a été l'inauguration officielle de la rénovation extérieure de l'église qui s'est déroulée dimanche à la sortie de la grand messe. Un lâché de colombes et 25 rubans tendus depuis la croix qui surplombe le cœur ont symbolisé que, les 25 nationalités présentes aux écoles de Vétroz, désiraient vivre dans la paix.

La place de fête a alors vu défiler une foule bigarrée et heureuse d'être Vétrozaine d'un jour ou de toujours: nos aînés du home, nos amis français, nos autorités, nos deux fanfares, nos tambours, notre chœur mixte, nos officiers du bon pain, nos scouts, mais surtout nos familles avec leurs enfants en grand nombre.



Le comité remercie infiniment la population villageoise qui se prête au jeu de la convivialité chaque année. Les remerciements vont aussi à la commune et aux nombreux bénévoles, sans qui cette fête serait impossible. Rendez-vous l'année prochaine!

Samuel Schupbach

